

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1906.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1906 s'élève à	fr. 28,598,400 »
Les crédits alloués pour 1905 montent à	28,472,500 »
AUGMENTATION.	fr. 125,800 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1906	fr. 27,178,400 »
— 1905	26,642,300 »
AUGMENTATION.	fr. 535,800 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1906	fr. 1,420,000 »
— 1905	1,830,000 »
DIMINUTION	410,000 »
Soit en plus pour 1906	fr. 125,800 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES**CHAPITRE I^{er}.****ADMINISTRATION CENTRALE.***ART. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1906.	575,000 »
— alloué pour 1905.	545,000 »
AUGMENTATION	fr. 30,000 »

destinée à couvrir les traitements des titulaires à nommer à des emplois vacants ainsi que les augmentations de traitement réglementaires à accorder en 1906.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	90,000	»
— alloué pour 1905.		85,000	»
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

nécessité par l'extension des locaux affectés à plusieurs services du Département. L'augmentation réelle de 17,000 francs par suite de la suppression de la charge temporaire, s'élevant à 100,000 francs, prévue à cet article en 1905 :

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	291,000	»
— alloué pour 1905.		289,000	»
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	1,393,000	»
— alloué pour 1905.		1,387,000	»
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	3,370,000	»
— alloué pour 1905.		3,310,000	»
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

résultant, d'une part, de la création d'une chambre et de deux places de substitut au tribunal de première instance de Bruxelles, d'une place de commis de parquet et de trois places d'employé de greffe, et, d'autre part, de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,168,000	»
— alloué pour 1905.		2,160,000	»
AUGMENTATION.	fr.	8,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	106,000	»
— alloué pour 1905.		103,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

destinée à rémunérer éventuellement les services rendus par les auditeurs militaires suppléants.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Crédit non limitatif), etc.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,400,000	»
— alloué pour 1905.		2,300,000	»
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

proposée pour mettre le montant du crédit en rapport avec les dépenses des derniers exercices.

ART. 20 — *Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	15,000	»
— alloué pour 1905		14,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

destinée à faire face à des augmentations de traitement réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

PALAIS DE JUSTICE.

ART. 24. — *Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.* (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 50,000 francs prévue à cet article, un nouveau subside de cet import devant être accordé, en 1906, à la province du Hainaut pour les travaux du Palais de Justice en construction à Charleroi.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	318,500	»
— alloué pour 1905		317,500	»
AUGMENTATION. . fr.		800	»

résultant de l'application de la loi concernant les traitements.

ART. 28. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	5,917,000	»
— alloué pour 1905.		5,844,000	»
AUGMENTATION. . fr.		73,000	»

justifiée par la création de nouvelles places à raison de l'accroissement de la population et par des augmentations de traitement à accorder conformément aux dispositions légales sur la matière.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 35. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1906.	fr.	3,500,000	»
— alloué pour 1905.		3,300,000	»
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

proposée en vue de mettre le crédit à la hauteur des charges auxquelles il doit pourvoir.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	1,460,000	»
— alloué pour 1905		1,415,000	»
AUGMENTATION.	fr.	45,000	»

destinée à faire face aux traitements de neuf places de commis, d'instituteur et de surveillant à créer dans les prisons de Charleroi, Gand (prison centrale) et Audenarde, et aux augmentations de traitement réglementaires à accorder en 1906.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (61 ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce crédit, égal à celui porté au Budget de 1905, est destiné à des travaux déjà mentionnés dans les Budgets antérieurs, notamment à la construction de la prison d'Audenarde et au parachèvement de la prison de Bruxelles-Forest.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61 (60 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Un premier crédit de 200,000 francs a été porté au Budget de 1905 pour les travaux de superstructure de la maison de refuge pour femmes située sur le territoire de Saint-André-lez-Bruges. Le nouveau crédit sollicité est destiné à la continuation de ces travaux.

ART. 62 (ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Ce crédit est destiné, comme ceux qui ont été portés aux Budgets précédents, à divers travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État, notamment à celles de Moll et Saint-Hubert.

ART. 63 (ancien). — *Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Crédit destiné à la construction d'une ferme, à l'expropriation de terrains et à divers travaux de parachèvement.

ART. 64 (63 ancien). — *Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux.

ART. 65 (nouveau). — *Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin à Arlon.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

L'église Saint-Martin, à Arlon, ne répond plus, depuis fort longtemps déjà, aux besoins et à la dignité du culte; elle est beaucoup trop exigüe, ne pouvant contenir que quatre cents personnes dans une paroisse dont la population est aujourd'hui de six mille habitants; la bâtisse se trouve dans un état déplorable et dépare la cité; dès avant 1840, on se préoccupait de son agrandissement ou de sa reconstruction.

L'idée d'un agrandissement a dû être abandonnée parce qu'il entraînerait une reconstruction presque radicale sans aboutir à un résultat satisfaisant. D'autre part, la nouvelle église ne saurait être érigée à l'emplacement actuel

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sans faire une emprise sur le Parc Léopold, la seule promenade ombragée qui existe au milieu de l'agglomération, et, d'ailleurs, l'endroit ne se prête aucunement à l'édification d'un monument destiné à embellir la ville.

Les diverses autorités compétentes ont donc décidé de construire une nouvelle église à un autre emplacement, situé à peu près au centre de la paroisse, sur le plateau de la Schentzy, en face de la gare, où s'établit tout un quartier nouveau, et elles se sont mises d'accord pour répartir la dépense d'après les bases ci-après :

La ville d'Arlon fournira à ses frais les terrains nécessaires à la construction de l'église et du presbytère et à l'aménagement de leurs abords; le Département de la Justice lui remboursera seulement le prix d'achat de trois propriétés bâties, dans la limite d'une somme de 60,000 francs qui sera imputée sur le crédit ordinaire affecté aux subsides pour les édifices du culte (art. 29).

Le coût de la construction du presbytère et de l'église, ainsi que de l'ameublement de cette dernière, incombera à la ville, à la province et à la fabrique d'église, respectivement à concurrence de 150,000, 40,000 et 110,000 francs; l'État supportera le surplus, qui est évalué à 300,000 francs.

Le Gouvernement estime qu'une intervention exceptionnelle de l'État se justifie dans l'espèce par les raisons suivantes :

Les ressources de la ville d'Arlon sont restreintes, et c'est le motif pour lequel il n'a pu être apporté remède jusqu'ici à la situation signalée plus haut; la quote-part de la dépense assumée par l'administration communale ne saurait être dépassée sans obérer son budget outre mesure ou sans exiger des habitants des sacrifices au-dessus de leurs facultés.

D'autre part, la somme d'ailleurs considérable fournie par la fabrique d'église représente le montant de collectes et de souscriptions ouvertes dès 1890 et qui doivent être considérées comme ayant produit leur maximum.

Cependant il importe non seulement que la nouvelle église réponde à l'importance actuelle et au développement futur de la paroisse, mais qu'elle soit digne d'un chef-lieu de province; la ville d'Arlon n'est pas favorisée sous le rapport monumental et il est désirable de saisir l'occasion pour la doter d'un édifice public de belle architecture.

Il est à noter aussi que, pour l'accès et l'aménagement des abords de l'église, la ville créera des voies publiques qui assureront l'isolement du dépôt des archives de l'État ainsi que de l'hôtel du Gouvernement provincial.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1906 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-sept millions cent septante-huit mille cent francs . fr. 27,178,100 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent vingt mille francs . . . 1,420,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-huit millions cinq cent nonante-huit mille cent francs. . . . fr. 28,598,100 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 27 septembre 1905.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1906 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven en twintig millioen honderd acht en zeventig duizend honderd frank fr. 27,178,100 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één millioen vier honderd twintig duizend frank. 1,420,000 »

Te zamen op de som van acht en twintig millioen vijf honderd acht en negentig duizend honderd frank . fr. 28,598,100 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 27^e September 1905.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,***J. VAN DEN HEUVEL.**

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1906.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	708,500 •
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	575,000 •	
3	Matériel	90,000 •	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 •	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	13,500 •	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	291,000 •	7,531,200 •
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.	5,200 •	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,303,000 •	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	53,000 •	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,370,000 •	
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	28,000 •	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,168,000 •	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	42,000 •	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1906.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	706,500 "
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	575,000 "	
3	Materieel	90,000 "	
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenen	9,000 "	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	13,500 "	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking. — Personeel	291,000 "	7,331,200 "
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200 "	
8	Hoven van beroep. — Personeel.	1,593,000 "	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	33,000 "	
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	3,370,000 "	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	20,000 "	
12	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Personeel	2,168,000 "	
13	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	42,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	41,500 »	157,500 »
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	
16	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 »	
17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (<i>Crédit non limitatif</i>)	2,400,000 »	2,416,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 »	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 »	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. (<i>Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.</i>)	157,000 »	157,000 »
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> . . .	200,000 »	195,000 »
25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	195,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK III. KRIJSGERECHT.			
14	Krijsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	41,500 "	157,500 "
15	Krijsgerechtshof. — Materieel	2,000 "	
16	Krijgsraden. — Personeel	106,000 "	
17	Krijgsraden. — Materieel	8,000 "	
HOOFDSTUK IV. GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereffend.) Kosten van beteekening der uitsprakenbesluiten (Onbepaald krediet.)	2,400,000 "	2,416,000 "
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 "	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 "	
HOOFDSTUK V. PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederechters. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergoeding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden (Integrepen eensom van 50,000 frank als tijdelijke last.)	157,000 "	157,000
HOOFDSTUK VI. OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURV'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i>	290,000 "	195,000 "
23	Drukken van de <i>Versameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	195,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 »	512,000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	9,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	318,300 »	7,270,700 »
28	Clergé inférieur du culte catholique	5,917,000 »	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	89,900 »	
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . .	10,000 »	
32	Culte israélite. — Personnel	24,500 »	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	10,000 »	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État (Crédit non limitatif.)	3,500,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	8,000 .	512,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	9,000 .	
26	Jaarweden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 .	
HOOFDSTUK VII. EEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	318,300 .	
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,917,000 .	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubileering van de kerken.	900,000 .	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	89,900 .	
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	10,000 .	7,270,700 .
32	Israëlitische eeredienst. — Personeel	24,500 .	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	1,000 .	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 .	
HOOFDSTUK VIII. WELDADIGHEID. <i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
56	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000 »	
57	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	14,000 »	
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
58	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements . . .	581,500 »	5,322,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Elèves mis à la disposition du Gouvernement . . .	762,200 »	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	269,300 »	
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	40,000 »	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	1,040,000 »	
44	Salaires des détenus.	190,000 »	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	23,000 »	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . .	18,000 »	3,084,200 »
47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,460,000 »	
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	30,200 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
56	Toelagen te verleenen : 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	150,000 "	
57	Reis- en verblijfskosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteeten van toezicht dezer laatste gestichten .	14,000 "	
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteeten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	581,500 "	5,522,000 "
59	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	762,200 "	
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel — Gebouwen en onroerende goederen.	269,500 "	
41	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten . .	40,000 "	
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	5,000 "	
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	1,040,000 "	
44	Werkloon der gevangenen	190,000 "	
45	Maken en kosten van kleding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	25,000 "	
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	18,000 "	3,084,200 "
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,460,000 "	
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	50,200 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
49	Frais d'impression et de bureau	18,000 »	
50	Patronage des condamnés libérés	30,000 »	
51	Moblier . achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration — Loyer d'immeubles	275,000 »	
CHAPITRE X. FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE XI. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	40,000 »	
54	Pensions civiles (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos) (<i>Credit non limitatif</i>)	20,000 »	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos) (<i>Credit non limitatif</i>)	16,000 »	
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	142,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	51,000 »	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	5,000 »	
CHAPITRE XII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	19,000 »	19,000 »
TOTALfr.			27,178,100 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	18,000 •	
50	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 •	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van gebouwen	275,000 •	
HOOFDSTUK X. POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 •	60,000 •
HOOFDSTUK XI. WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangelde diensten	40,000 •	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1906 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	20,000 •	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1906 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	16,000 •	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000 •	142,000 •
57	Te verleen en hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangelde diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeer en	51,000 •	
58	Te verleen en hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangelde diensten	5,000 •	
HOOFDSTUK XII. ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, met inbegrip der uitgaven voor den aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken	10,000 •	10,000 •
		TOTAAL . . . fr.	27,178,100 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans — Travaux de construction et de parachèvement .	400,000 .	1,420,000 .
61	Construction d'une maison de refuge pour femmes	200,000 .	
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains.	70,000 .	
63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Acquisition de terrains	50,000 .	
64	Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement	400,000 .	
65	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	300,000	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . . . fr.			28,598,100 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 septembre 1905.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

Le Ministre des Finances

et des Travaux publics,

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XIII. VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaerde en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Werken tot aanbouw en voltooiing	400,000 "	1,420,000 "
61	Bouwen van een toevluchthuis voor vrouwen	200,000 "	
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat — Aankoop van gronden	70,000 "	
63	Bouwing en meubileren eener weldadigheidsschool te IJperen. — Voltooiing. — Aankoop van gronden	50,000 "	
64	Onze Lieve-Vrouw kerk van Laken. Voltooiing	400,000 "	
65	Bouwen van eene nieuwe kerk voor de parochie Sint-Martinus, te Aarlen	500,000 "	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.			28,598,100 "

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 27^{de} September 1905.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

J. VAN DEN HEUVEL

De Minister van Financiën

en Openbare Werken,

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

pour l'exercice 1906.

_____.

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																			
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																																			
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																			
1	"	Traitement du Ministre																																																																																																	
2	"	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																																	
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th></tr><tr><td colspan="4">Personnel.</td></tr><tr><td>1</td><td>10,000</td><td></td><td>10,000</td></tr><tr><td>4</td><td>9,000</td><td>10,000</td><td>40,000</td></tr><tr><td>2</td><td>7,000</td><td>8,000</td><td>23,000</td></tr><tr><td>3</td><td>7,000</td><td>8,000</td><td>23,800</td></tr><tr><td>10</td><td>5,500</td><td>6,500</td><td>64,150</td></tr><tr><td>5</td><td>4,000</td><td>5,000</td><td>15,300</td></tr><tr><td>20</td><td>4,000</td><td>5,000</td><td>95,200</td></tr><tr><td>20</td><td>5,100</td><td>3,800</td><td>67,650</td></tr><tr><td>14</td><td>2,600</td><td>5,000</td><td>41,700</td></tr><tr><td>21</td><td>2,100</td><td>2,500</td><td>49,200</td></tr><tr><td>15</td><td>1,400</td><td>2,000</td><td>25,200</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>1,900</td></tr><tr><td>7</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>10,400</td></tr><tr><td>18</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>29,400</td></tr><tr><td>1</td><td>1,800</td><td>2,500</td><td>1,950</td></tr><tr><td>1</td><td>1,400</td><td>2,400</td><td>2,800</td></tr><tr><td>11</td><td>1,000</td><td>2,000</td><td>16,600</td></tr><tr><td>2</td><td>700</td><td>1,600</td><td>2,650</td></tr><tr><td>6</td><td>700</td><td>1,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>8</td><td>500</td><td>1,000</td><td>7,150</td></tr><tr><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>45,450</td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	MINIMUM.	MAXIMUM.	Personnel.				1	10,000		10,000	4	9,000	10,000	40,000	2	7,000	8,000	23,000	3	7,000	8,000	23,800	10	5,500	6,500	64,150	5	4,000	5,000	15,300	20	4,000	5,000	95,200	20	5,100	3,800	67,650	14	2,600	5,000	41,700	21	2,100	2,500	49,200	15	1,400	2,000	25,200	1	"	"	1,900	7	1,200	2,000	10,400	18	1,200	2,000	29,400	1	1,800	2,500	1,950	1	1,400	2,400	2,800	11	1,000	2,000	16,600	2	700	1,600	2,650	6	700	1,500	6,500	8	500	1,000	7,150	"	"	"	45,450
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.																																																																																																
	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																																	
Personnel.																																																																																																			
1	10,000		10,000																																																																																																
4	9,000	10,000	40,000																																																																																																
2	7,000	8,000	23,000																																																																																																
3	7,000	8,000	23,800																																																																																																
10	5,500	6,500	64,150																																																																																																
5	4,000	5,000	15,300																																																																																																
20	4,000	5,000	95,200																																																																																																
20	5,100	3,800	67,650																																																																																																
14	2,600	5,000	41,700																																																																																																
21	2,100	2,500	49,200																																																																																																
15	1,400	2,000	25,200																																																																																																
1	"	"	1,900																																																																																																
7	1,200	2,000	10,400																																																																																																
18	1,200	2,000	29,400																																																																																																
1	1,800	2,500	1,950																																																																																																
1	1,400	2,400	2,800																																																																																																
11	1,000	2,000	16,600																																																																																																
2	700	1,600	2,650																																																																																																
6	700	1,500	6,500																																																																																																
8	500	1,000	7,150																																																																																																
"	"	"	45,450																																																																																																
A REPORTER. . . fr.																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000	»
573,000	543,000	30,000	.	528,000	510,251 87	(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique. (2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 5 de l'arrêté organique. (3) Application à un directeur de l'article 5 de l'arrêté organique. (4) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique. (5) Deux contrôleurs avec rang et traitement de chef de division. (6) Application à deux chefs de bureau de l'article 5 de l'arrêté organique. (7) Id. à 1 sous-chef de bureau. (8) Id. à 2 commis de 1^{re} classe. (9) Id. à 1 commis de 2^e classe. (10) Application de l'article 14 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890. (11) Id. à 2 messagers. (12) Id. à 1 nettoyeur.
594,000	564,000	30,000	.	549,000	531,251 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		<i>Matériel.</i>
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. fr. 45,000 »
	b.	Éclairage et chauffage 18,000 »
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 27,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		ORDRE JUDICIAIRE.
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>
		Premier président. 1 17,200 17,200
		Président de chambre. 1 13,900 13,900
		Conseillers 15 11250 à 12150 173,550
		Procureur général. 1 16,300 16,300
		Avocats généraux. 2 12,000 24,000
		Greffier en chef. 1 9,900 9,900
		Greffiers adjoints 2 5700 à 6000 11,700
		Secrétaire du parquet 1 4,800 4,800
		Commis — 1 2,750 2,750
6	»	Employés du greffe { Traitements fixes 2 1600 à 1800 3,400
		{ Salaires » » 600
		Messagers 5 1600 à 2160 5,560
		Huissiers audienciers. 6 750 4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales » » 300
		Indemnité pour le service du cabinet du premier président » » 300
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 23 novembre 1889). » » 100
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe » » 300
		Augmentations de traitements » » 1,840
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>
7	»	La Cour » » »
		Le parquet » » »
		Dépenses éventuelles » » »
		Indemnités pour le matériel de greffe » » »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
594,000	564,000	30,000	"	549,000	551,251 87	
90,000	83,000	7,000	"	92,200	79,999 67	
9,000	9,000	.	"	9,000	6,910 94	
13,500	15,500	"	"	14,500	12,919 70	
706,500	669,500	37,000	"	664,700	631,082 18	
AUGMENTATION. . fr.		37,000				
291,000	289,000	2,000	.	289,000	280,186 16	
5,200	5,200	.	.	6,200	5,131 92	
296,200	294,200	2,000	.	295,200	285,318 08	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandée POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
296,200	294,200	2,000	•	295,200	283,318 08	
1,393,000	1,587,000	6,000	•	1,382,000	1,305,094 14	
33,000	33,000	•	•	33,600	31,961 55	
1,722,200	1,714,200	8,000	•	1,710,800	1,622,373 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel</i>	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		Tribunaux de première instance.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel</i>			
a.		Présidents	4	9200 à 10100	38,300
		Vice-présidents	16	7100 à 8000	123,100
		Juges d'instruction	20	6250 à 8050	138,600
		Juges	43	5000 à 6500	239,400
		Procureurs du Roi	4	9400 à 10100	39,100
		Substituts	51	5000 à 5600	165,900
		Greffiers	4	9000 à 9900	37,200
		Greffiers adjoints.	49	5200 à 5500	192,000
		Secrétaires des parquets.	4	4000 à 5200	18,100
		Commis chefs des parquets	7	2800 à 3600	22,200
		Commis des parquets	25	1200 à 2400	40,400
		Huissiers audienciers	25	400	9,200
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.</i>			
b.		Présidents	14	8200 à 9400	119,300
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	93,200
		Juges d'instruction	26	5250 à 6750	154,100
		Juges	54	4500 à 6000	265,700
		Procureurs du Roi	14	7600 à 9100	114,800
		Substituts	53	4500 à 5700	186,000
		Greffiers	14	6300 à 7800	100,800
		Greffiers adjoints.	59	3000 à 4800	226,500
		Secrétaires des parquets.	14	3600 à 5700	65,400
		Commis chefs des parquets	5	2800 à 3600	16,400
		Commis des parquets	57	1200 à 2800	67,800
		Huissiers audienciers	50	300	15,000
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)			6,700
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>			
c.		Présidents.	8	6600 à 8400	58,200
		Juges d'instruction	9	4750 à 5950	48,750
		Juges	17	4000 à 5200	73,100
		Procureurs du Roi	8	6600 à 7800	60,000
		Substituts	9	4000 à 4500	37,500
		Greffiers	8	5000 à 6600	45,600
		Greffiers adjoints.	16	2800 à 4000	52,500
		Secrétaires des parquets	8	3200 à 4400	30,000
40		Commis des parquets	11	1200 à 2000	17,800
		Huissiers audienciers	16	200	5,200
		A REPORTER. . . . fr.			2,887,650

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,722,200	1,714,200	8,000	»	1,710,800	1,622,373 77	
5,370,000	5,310,000	60,000	»	5,253,000	5,154,635 54	
5,092,200	5,024,200	68,000	»	4,963,800	4,777,009 31	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO	LITTÉRA	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
des	des				
articles.	develop-				
	pements.				
		REPORT. fr			
		Tribunaux de Commerce.			
		REPORT. fr			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		..	..	..	2,887,650
		2	10,000 à 12,000	22,900	
		6	6300 à 6600	39,000	
		2	7900 à 9000	17,100	
d.		2	4000 à 4600	8,600	141,700
		10	4300 à 6300	51,600	
		"	"	2,500	
		"	"	500	
		122	100 à 2500	146,400	
		"	"	38,000	340,650
		61	100 à 4800	150,400	
		"	"	10,000	
		"	"	650	
		"	"	15,000	
11		Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.			
		14	7500 à 9200	116,400	
		20	6300 à 8600	146,300	
		38	5000 à 6900	347,100	1,247,900
		130	4000 à 7300	635,100	
		1	3,000	3,000	
		14	4600 à 6400	79,700	
		20	3800 à 6400	104,100	
		38	3000 à 5100	225,400	781,150
		130	2200 à 4200	571,950	
		69	1000 à 2300	105,500	
		"	"	29,500	135,000
		"	"	"	100
		"	"	"	3,850
12		Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
5,092,200	5,024,200	68,000	»	4,965,800	4,777,009 51	
29,000	29,000	»	»	29,000	26,886 64	
2,168,000	2,160,000	8,000	»	2,124,000	2,043,370 16	
42,000	42,000	»	»	42,000	41,044 40	
7,351,200	7,255,200	76,000	»	7,158,800	6,888,319 51	
AUGMENTATION. . fr		76,000				

(¹) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889.)

(²) 1 titulaire jouit, etc., de la 2^e classe. (Id.)

(³) 6 titulaires jouissent, etc., de la 1^{re} classe. (Id.)

(⁴) 1 titulaire jouit, etc., de la 2^e classe. (Id.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,500	41,500	»	»	40,800	39,700 12	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,759 55	
106,000	105,000	5,000	»	99,500	96,637 67	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,644 45	
157,500	154,500	5,000	»	150,000	144,761 59	
AUGMENTATION. . fr.		3,000				
2,400,000	2,300,000	100,000	»	2,500,000	2,598,109 86	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
13,000	14,000	1,000	»	14,000	12,964 96	
2,416,000	2,315,000	101,000	»	2,515,000	2,609,074 78	
AUGMENTATION. . fr.		101,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.																									
21	"	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																							
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																									
22	"	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE D'AGENTS.</th><th style="width: 20%;">Appointements par an.</th><th style="width: 20%;">Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td style="text-align: right;">8,800 »</td><td rowspan="6" style="vertical-align: middle; text-align: center;">20,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td><td style="text-align: right;">800 »</td></tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable.</td><td style="text-align: right;">3,200 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis.</td><td style="text-align: right;">2,400 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis classeur.</td><td style="text-align: right;">2,400 »</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td style="text-align: right;">700 »</td></tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse.</td><td style="text-align: right;">900 »</td><td rowspan="3" style="vertical-align: middle; text-align: center;">270,000 »</td></tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités :</td><td style="text-align: right;">800 »</td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td><td></td></tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,800 »	20,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité.	800 »	1 Secrétaire comptable.	3,200 »	1 Commis.	2,400 »	1 Commis classeur.	2,400 »	1 Concierge	700 »	1 Nettoyeuse.	900 »	270,000 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités :	800 »	Personnel des ateliers.	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	8,800 »	20,000 »																							
1 Contrôleur de la comptabilité.	800 »																								
1 Secrétaire comptable.	3,200 »																								
1 Commis.	2,400 »																								
1 Commis classeur.	2,400 »																								
1 Concierge	700 »																								
1 Nettoyeuse.	900 »	270,000 »																							
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités :	800 »																								
Personnel des ateliers.																									
23	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																							
24	"	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel																							
25	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																							
26	"	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
157,000	157,000	•	•	107,000	70,722 07	
157,000	157,000	•	•	107,000	70,722 07	
290,000	290,000	•	•	266,000	268,819 92	
195,000	195,000	•	•	105,000	109,869 41	
8,000	8,000	•	•	8,000	5,001 78	
9,000	9,000	•	•	9,000	8,961 45	
10,000	10,000	•	•	10,000	9,499 46	
512,000	512,000	•	•	398,000	402,152 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
CULTES.					
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :			
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	25,600 »
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		— —	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	38	2,400 »	91,200 »
		—	14	2,000 »	28,000 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	126	2,100 »	264,600 »
		Curés de 2 ^e classe	47	1,800 »	84,600 »
		— —	37	1,600 »	59,200 »
		— —	37	1,400 »	51,800 »
		Desservants	826	1,400 »	1,156,400 »
		—	929	1,200 »	1,114,800 »
		—	1	1,100 »	1,100 »
		—	1,265	1,000 »	1,265,000 »
		Chapelains	7	1,000 »	7,000 »
		—	27	900 »	24,300 »
		—	119	800 »	95,200 »
		Vicaires	22	1,000 »	22,000 »
		—	833	900 »	749,700 »
		—	1,150	800 »	920,000 »
		Places restant à créer en 1905.	»	»	9,800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.			
		— Places nouvelles à créer en 1906. —			
		Élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	91,800 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
A REPORTER. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
318,300	317,500	800	.	318,300	317,633 38	
5,917,000	5,844,000	73,000	.	5,756,700	5,703,425 38	
900,000	900,000	"	.	900,000	900,000 .	
7,135,300	7,061,500	73,800	"	6,975,000	6,921,058 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
30	»	Culte protestant et anglican (<i>personnel</i>) :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	3,951 20	3,951 20
		—	1	3,528 »	3,528 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	1	2,500 »	2,500 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	6	2,280 »	13,680 »
		—	1	2,000 »	2,000 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	2,862 80
31	»	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
32	»	Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRES d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		—	2	1,500 »	3,000 »
		—	1	1,400 »	1,400 »
		—	2	1,300 »	2,600 »
		—	1	1,200 »	1,200 »
		—	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements.	»	»	158 »
33	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
34	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite			
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
7,155,300	7,061,300	75,800	"	6,975,000	6,921,038 75	
89,900	89,900	"	"	89,900	86,375 19	
10,000	10,000	"	"	10,000	9,422 72	
24,500	24,500	"	"	24,500	20,529 50	
1,000	1,000	"	"	1,000	1,000 "	
10,000	10,000	"	"	10,000	1,522 58	
7,270,700	7,196,900	75,800	"	7,110,400	7,030,708 72	
AUGMENTATION . . fr.		75,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																													
CHAPITRE VIII.																																																																																																																																																															
BIENFAISANCE.																																																																																																																																																															
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																																																																															
35	"	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)																																																																																																																																																													
36	"	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.																																																																																																																																																													
37	"	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																																																																													
Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																																																																															
38	"	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements) :																																																																																																																																																													
		<table><tr><th rowspan="2">PERSONNEL.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS</th><th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>5,000</td><td>9,600</td><td>25,000</td></tr><tr><td>Directrice</td><td>1</td><td>1,200</td><td></td><td>1,200</td></tr><tr><td>Sous-directeur</td><td>1</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>3,600</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>3,500</td><td>4,500</td><td>4,500</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>5</td><td>2,600</td><td>3,500</td><td>14,700</td></tr><tr><td>Aumônier adjoint</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>5</td><td>2,400</td><td>2,800</td><td>14,440⁽¹⁾</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>2</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>4,400</td></tr><tr><td>Instituteurs principaux</td><td>4</td><td>2,700</td><td>5,200</td><td>12,400</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>17</td><td>2,000</td><td>2,400</td><td>50,500</td></tr><tr><td>Agents comptables</td><td>4</td><td>3,500</td><td>3,900</td><td>15,020</td></tr><tr><td>Commis comptable</td><td>1</td><td>2,200</td><td>2,900</td><td>2,800</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>10</td><td>2,200</td><td>2,900</td><td>24,200</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>9</td><td>1,700</td><td>2,100</td><td>17,000</td></tr><tr><td>— de 3^e classe</td><td>5</td><td>1,500</td><td>1,600</td><td>6,800</td></tr><tr><td>Magasiniers</td><td>5</td><td>1,700</td><td>2,100</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Surveillantes religieuses</td><td>53</td><td>700</td><td>900</td><td>57,700</td></tr><tr><td>Chefs-surveillants</td><td>7</td><td>2,000</td><td>2,800</td><td>17,120</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>124</td><td>1,200</td><td>1,900</td><td>193,600</td></tr><tr><td>Surveillant de culture</td><td>1</td><td>2,100</td><td></td><td>2,100</td></tr><tr><td>Maîtres de musique</td><td>2</td><td>"</td><td>"</td><td>750</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>9</td><td>"</td><td>"</td><td>1,425</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>252</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>9,750</td></tr><tr><td>Frais de représentation</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>600</td></tr><tr><td>Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, etc.</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>79,870</td></tr><tr><td>Augmentations éventuelles</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>15,825</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>6,250</td></tr><tr><td>Frais d'habillement et d'équipement des surveillants</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>12,900</td></tr><tr><td>Affiliation des ouvriers à la Caisse de retraite</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>6,000</td></tr></table>	PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.	minimum.	maximum.	Directeurs	4	5,000	9,600	25,000	Directrice	1	1,200		1,200	Sous-directeur	1	3,000	4,500	3,600	Chef de bureau	1	3,500	4,500	4,500	Aumôniers catholiques	5	2,600	3,500	14,700	Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,000	Médecins	5	2,400	2,800	14,440 ⁽¹⁾	— adjoints	2	1,800	2,200	4,400	Instituteurs principaux	4	2,700	5,200	12,400	— adjoints	17	2,000	2,400	50,500	Agents comptables	4	3,500	3,900	15,020	Commis comptable	1	2,200	2,900	2,800	Commis de 1 ^{re} classe	10	2,200	2,900	24,200	— de 2 ^e classe	9	1,700	2,100	17,000	— de 3 ^e classe	5	1,500	1,600	6,800	Magasiniers	5	1,700	2,100	10,000	Surveillantes religieuses	53	700	900	57,700	Chefs-surveillants	7	2,000	2,800	17,120	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	124	1,200	1,900	193,600	Surveillant de culture	1	2,100		2,100	Maîtres de musique	2	"	"	750	Organistes, chantres, acolytes	9	"	"	1,425	Aumôniers protestants et israélites	1	"	"	252	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	"	"	"	9,750	Frais de représentation	"	"	"	600	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, etc.	"	"	"	79,870	Augmentations éventuelles	"	"	"	15,825	Frais de route et de séjour	"	"	"	6,250	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	"	"	"	12,900	Affiliation des ouvriers à la Caisse de retraite	"	"	"	6,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS			TOTAL des traitements.																																																																																																																																																										
		minimum.	maximum.																																																																																																																																																												
Directeurs	4	5,000	9,600	25,000																																																																																																																																																											
Directrice	1	1,200		1,200																																																																																																																																																											
Sous-directeur	1	3,000	4,500	3,600																																																																																																																																																											
Chef de bureau	1	3,500	4,500	4,500																																																																																																																																																											
Aumôniers catholiques	5	2,600	3,500	14,700																																																																																																																																																											
Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,000																																																																																																																																																											
Médecins	5	2,400	2,800	14,440 ⁽¹⁾																																																																																																																																																											
— adjoints	2	1,800	2,200	4,400																																																																																																																																																											
Instituteurs principaux	4	2,700	5,200	12,400																																																																																																																																																											
— adjoints	17	2,000	2,400	50,500																																																																																																																																																											
Agents comptables	4	3,500	3,900	15,020																																																																																																																																																											
Commis comptable	1	2,200	2,900	2,800																																																																																																																																																											
Commis de 1 ^{re} classe	10	2,200	2,900	24,200																																																																																																																																																											
— de 2 ^e classe	9	1,700	2,100	17,000																																																																																																																																																											
— de 3 ^e classe	5	1,500	1,600	6,800																																																																																																																																																											
Magasiniers	5	1,700	2,100	10,000																																																																																																																																																											
Surveillantes religieuses	53	700	900	57,700																																																																																																																																																											
Chefs-surveillants	7	2,000	2,800	17,120																																																																																																																																																											
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	124	1,200	1,900	193,600																																																																																																																																																											
Surveillant de culture	1	2,100		2,100																																																																																																																																																											
Maîtres de musique	2	"	"	750																																																																																																																																																											
Organistes, chantres, acolytes	9	"	"	1,425																																																																																																																																																											
Aumôniers protestants et israélites	1	"	"	252																																																																																																																																																											
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	"	"	"	9,750																																																																																																																																																											
Frais de représentation	"	"	"	600																																																																																																																																																											
Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, etc.	"	"	"	79,870																																																																																																																																																											
Augmentations éventuelles	"	"	"	15,825																																																																																																																																																											
Frais de route et de séjour	"	"	"	6,250																																																																																																																																																											
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	"	"	"	12,900																																																																																																																																																											
Affiliation des ouvriers à la Caisse de retraite	"	"	"	6,000																																																																																																																																																											
		A REPORTER. fr.																																																																																																																																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

1	CRÉDITS	CRÉDITS	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	Observations.
	demandés	alloués			alloués	de	
	POUR L'EXERCICE 1906.	POUR L'EXERCICE 1905.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	POUR L'EXERCICE 1904.	L'EXERCICE 1903.	
	3,500,000	3,300,000	200,000	•	3,500,000	5,718,731 66	
	150,000	150,000	•	•	150,000	150,000 •	
	14,000	14,000	•	•	14,000	14,000 •	
							(1) Application de l'article 5 de l'arrêté d 12 décembre 1896, fixant les traitements du personnel (augmentation du cinquième du taux maximum).
2	581,500	581,500	•	•	561,500	553,461 56	
	4,245,500	4,045,500	200,000	•	4,025,500	4,456,193 22	

12

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			REPORT. . . . fr.			
39	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :				
	b.	Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr.	562,200 »			
		Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité	200,000 »			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :				
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier, frais d'impression et de bureau . . fr.	50,000 »			
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole. . . .	219,300 »			
41	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État				
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance				
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.	fr.			
		CHAPITRE IX.				
		PRISONS.				
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation				
44	»	Salaires des détenus				
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel .				
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .				
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :				
		PERSONNEL.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.			
			TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.			
			TOTAL des traitements.			
		Secrétaires des Commissions administratives . . .	5	2,200	2,800	7,800 »
		Secrétaire de la Commission centrale d'examen. . .	1	1,000	1,000	1,000 »
		Directeurs	29	5,000	6,500	136,500 »
		— adjoints	7	3,000	4,500	55,000 (1)
		Aumôniers catholiques	29	700	2,800	55,320 »
		— adjoints.	6	1,800	2,200	12,600 »
		Médecins	27	700	2,800	58,430 »
		— adjoints	4	1,800	2,200	7,750 »
		— aliénistes	2	1,500	2,500	5,000 »
		Pharmaciens	5	2,500	3,000	9,000 »
		Instituteurs	18	1,800	2,800	45,060 »
		— adjoints	4	1,800	2,200	8,220 »
		A REPORTER. . . .	133			
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,245,500	4,045,500	200,000	»	4,025,500	4,456,195 22	
762,200	762,200	»	»	742,200	757,224 86	
269,500	269,500	»	»	254,300	263,783 57	
40,000	40,000	»	»	40,000	37,500 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,450 74	
5,322,000	5,122,000	200,000	»	5,067,000	5,498,132 39	
AUGMENTATION. . fr.		200,000				
1,040,000	1,040,000	»	»	1,120,300 »	1,086,000 »	
190,000	190,000	»	»	203,100 »	196,843 14	
25,000	25,000	»	»	28,500 »	23,762 67	
18,000	18,000	»	»	21,400 »	18,170 54	
1,271,000	1,271,000	»	»	1,575,100 »	1,524,778 15	

(1) L'écart qui existe entre ce chiffre et la somme des traitements portés au taux maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'arrêté royal du 19 mars 1900

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,271,000	1,271,000	»	»	1,373,100	1,324,778 15	(1) L'écart qui existe entre ce chiffre et la somme des traitements portés au taux maximum, provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'arrêté royal du 19 mars 1900.
1,460,000	1,415,000	45,000	»	1,397,600	1,356,918 70	
50,200	50,200	»	»	50,200	11,566 72	
18,000	18,000	»	»	20,500	18,632 71	
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000 »	
275,000	275,000	»	»	275,000	217,617 36	
5,084,200	5,039,200	45,000	»	5,126,300	2,959,513 64	
AUGMENTATION. . fr.		45,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1905 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1905 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :
57	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles. fr. 12,000 »
	b.	Aux employés de l'Administration centrale, des établissements ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles. 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles des magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
40,000	40,000	»	»	45,800	34,792 88	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,086 60	Ancien article 27.
16,000	16,000	»	»	16,000	11,342 67	Ancien article 30
30,000	30,000	»	»	30,000	29,900 »	Ancien article 40
31,000	31,000	»	»	(1) 29,000	(1) 27,969 »	(1) Anciens articles 28, 29, 30.
5,000	5,000	»	»	5,000	4,315 »	Partie de l'ancien article 60
142,000	142,000	»	»	143,800	127,406 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux
»	»	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement
61	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes.
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains . .
65	»	Construction et aménagement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Acquisition de terrains
»	»	Église des Saints-Pierre-et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église. (<i>Pour mémoire</i>)
64	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement
65	»	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,000	19,000	"	"	19,200	14,988 67	
"	"	"	"	"	1,500 "	
19,000	19,000	"	"	19,200	16,488 67	
400,000	400,000	"	"	633,500	543,888 76	
200,000	200,000	"	"	100,000	"	
70,000	50,000	20,000	"	59,000	24,999 84	
50,000	70,000	"	20,000	240,000	199,851 88	
"	710,000	"	710,000	"	"	
400,000	400,000	"	"	"	"	
300,000	"	300,000	"	"	"	
1,420,000	1,830,000	320,000	730,000	1,032,500	568,740 48	
DIMINUTION fr.		410,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
Récapitulation PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. <table> <tr><td>I.</td><td>Administration centrale.</td></tr> <tr><td>II.</td><td>Ordre judiciaire</td></tr> <tr><td>III.</td><td>Justice militaire</td></tr> <tr><td>IV.</td><td>Frais de justice</td></tr> <tr><td>V.</td><td>Palais de justice</td></tr> <tr><td>VI.</td><td>Publications officielles. — Commissions et jurys.</td></tr> <tr><td>VII.</td><td>Cultes</td></tr> <tr><td>VIII.</td><td>Bienfaisance</td></tr> <tr><td>IX.</td><td>Prisons</td></tr> <tr><td>X.</td><td>Frais de police</td></tr> <tr><td>XI.</td><td>Traitements de disponibilité, pensions et secours</td></tr> <tr><td>XII.</td><td>Dépenses imprévues.</td></tr> </table> DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. <table> <tr><td>XIII.</td><td>Services divers</td></tr> </table> ENSEMBLE. fr.		I.	Administration centrale.	II.	Ordre judiciaire	III.	Justice militaire	IV.	Frais de justice	V.	Palais de justice	VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.	VII.	Cultes	VIII.	Bienfaisance	IX.	Prisons	X.	Frais de police	XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours	XII.	Dépenses imprévues.	XIII.	Services divers
I.	Administration centrale.																										
II.	Ordre judiciaire																										
III.	Justice militaire																										
IV.	Frais de justice																										
V.	Palais de justice																										
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.																										
VII.	Cultes																										
VIII.	Bienfaisance																										
IX.	Prisons																										
X.	Frais de police																										
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours																										
XII.	Dépenses imprévues.																										
XIII.	Services divers																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
706,500 »	669,500 »	37,000 »	»	664,700 »	631,082 18	
7,331,200 »	7,255,200 »	76,000 »	»	7,158,800 »	6,888,319 51	
157,500 »	154,500 »	3,000 »	»	150,000 »	144,761 59	
2,416,000 »	2,315,000 »	101,000 »	»	2,315,000 »	2,609,074 78	
157,000 »	157,000 »	»	»	107,000 »	70,722 07	
512,000 »	512,000 »	»	»	398,000 »	402,182 02	
7,270,700 »	7,196,900 »	73,800 »	»	7,110,400 »	7,039,708 72	
5,322,000 »	5,122,000 »	200,000 »	»	5,067,000 »	5,498,132 39	
3,084,200 »	3,039,200 »	45,000 »	»	3,126,200 »	2,989,513 64	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
142,000 »	142,000 »	»	»	143,800 »	127,406 15	
19,000 »	19,000 »	»	»	19,200 »	16,485 67	
1,420,000 »	1,830,000 »	»	410,000 »	1,032,500 »	568,740 48	
28,598,100 »	28,472,500 »	555,800 »	410,000 »	27,352,400 »	27,016,099 20	
AUGMENTATION . . . fr.		125,800				

(54)